

[Texte]

COPIE DU RAPPORT D'ANALYSE CLIMATIQUE DE LA HAY ASSOCIATES LTD.

Motion n° 52—**M. Dinsdale**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du Rapport d'analyse climatique du ministère des Postes préparé par la Hay Associates Limited de Toronto (Ont.) en octobre 1975.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le rapport d'analyse climatique préparé par la Hay Associates Limited de Toronto est un document de travail interne à caractère confidentiel. Par conséquent je demande donc à l'honorable député de retirer sa motion.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

[Texte]

COPIE DE L'AVIS JURIDIQUE CONCERNANT LA DERNIÈRE HAUSSE DES TARIFS POSTAUX

Motion n° 53—**M. Dinsdale**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'avis juridique fourni par le ministère de la Justice au ministère des Postes concernant la légalité de la dernière hausse des tarifs postaux.

[Traduction]

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les recommandations des conseillers juridiques de la Couronne en matière de politique gouvernementale entrent dans la catégorie des documents confidentiels. Je demande donc au député de Brandon-Souris de retirer sa motion.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

M. Stevens: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A cette étape-ci de la séance, mercredi dernier, j'ai signalé qu'on n'avait pas encore répondu aux avis de motion nos 7 à 43 inscrits au *Feuilleton*. Non seulement je n'ai obtenu aucune réponse, mais je n'ai reçu aucune explication. Le secrétaire parlementaire s'est contenté de dire qu'il allait s'en occuper et qu'il nous communiquerait les réponses dès qu'il les recevrait du ministère. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire dans quelle mesure il a pressé le ministère de répondre à ces avis de motion, car un appel du jugement du juge en chef Evans reste en suspens en attendant? Certains de ces documents seraient en effet très utiles pour établir cet appel.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, la semaine dernière je me souviens bien d'avoir dit à l'honorable député qu'à lui seul il avait monopolisé les deux tiers des avis de motions au *Feuilleton*. J'en avais appelé à ce moment-là à sa patience. Je pense que si sa patience peut durer encore une semaine, il y a d'excellentes chances que la semaine prochaine il ait satisfaction.

[Traduction]

M. l'Orateur: Les autres avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Impôt sur le revenu

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Turner, reprend l'étude, interrompue le mardi 6 décembre, du bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, présenté par M. Chrétien.

Le vice-président: A l'ordre. Quand la séance a été suspendue le mardi 6 décembre 1977, l'article 14 et ses amendements étaient à l'étude.

Sur l'article 14.

M. Stevens: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'espère que le comité tiendra compte du fait que nous avons perdu une heure et 20 minutes de notre temps, essentiellement à cause d'une question de privilège soulevée par un ministre de la Couronne. J'espère que le ministre des Finances ne l'oubliera pas et considérera la possibilité de reporter le moment de la clôture, si nécessaire, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un bill extrêmement important. Il y a 116 articles à débattre et nous n'en sommes qu'à l'article 14. Il est tout à fait regrettable de constater qu'au moment précis où l'opposition est victime de la règle de clôture et se trouve ainsi empêchée de s'exprimer, c'est alors que les ministres décident de soulever des questions de privilège plutôt douteuses en vue de retarder encore davantage les travaux de la Chambre.

Le vice-président: Le député de Surrey-White Rock a la parole.

M. Darling: Monsieur le président, à 10 heures hier soir, c'est moi qui traitais de cet article.

Le vice-président: Le député de Parry Sound-Muskoka.

M. Darling: Monsieur le président, lorsqu'on a signalé qu'il était 10 heures, hier, j'étais en train d'interroger le ministre sur des questions d'assurance qui intéressent grandement beaucoup de Canadiens. Je l'ai félicité, malgré le dépit que cela a inspiré à certains de mes collègues, pour les mesures qu'il a adoptées afin de permettre que les intérêts versés sur des prêts d'affaires soient considérés comme des frais déductibles ainsi que d'autres types d'intérêts qui ont été autorisés. J'ai fait remarquer au ministre que le gouvernement s'était montré très coopératif pour satisfaire les demandes de l'opposition ainsi que d'un grand nombre de députés de son propre côté à la Chambre. J'ai alors déclaré que compte tenu de cette mesure, la plupart des prêts garantis par une police d'assurance seraient effectués sur des polices du genre de celles où aucune partie du prêt ne peut être considérée comme un investissement mais doit être ajoutée au revenu imposable. J'ai souligné que dans la plupart des cas il y aurait des polices à long terme, par exemple, des polices vie-entière.